

DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 MARS 2023

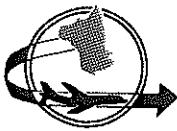
2023.05 Compte de Gestion 2022

**2023.06 Compte Administratif 2022
Affectation des Résultats**

2023-07 Budget Primitif 2023

2023-08 TVA sur location de locaux professionnels et travaux de réhabilitation

2023-09 Information sur les décisions du Président prises par délégation



DÉLIBÉRATION N° 2023-05
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Monsieur André AT, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe SADOUL

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 mars 2023 ont été adressés à ses membres le 24 mars 2023 ;

Vu le Compte de Gestion établi par le Comptable Public pour l'exercice 2022 ;

Considérant que les écritures budgétaires et comptables retracées dans le Compte de Gestion du budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2022, sont en parfaite concordance avec celles retracées dans le Compte Administratif ;

Considérant que le Compte de Gestion 2022 n'appelle ni observation, ni réserve ;

Cette communication entendue, le Comité syndical APPROUVE le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte de Gestion 2022

.....
Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 06/04/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20230330_05

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20230330-20230330_05-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : CG-25120025900017-2022.pdf (99_BU-012-251200259-20230330-20230330_05-BF-1-1_1.pdf)



DELIBERATION N°2023-06
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Monsieur André AT, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe SADOUL

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : *Compte Administratif 2022*
Affectation des Résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Vu le Compte de Gestion 2022 adressé par le Comptable Public ;

Vu l'examen du rapport concernant le Compte Administratif 2022 ci-annexé ;

Vu la synthèse du Compte Administratif de l'exercice 2022 ci-après :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Section de fonctionnement	7 297 659.03 €	6 845 092.64 €	-452 566.39 €
	Section d'investissement	1 422 193.99 €	849 469.34 €	-572 724.65 €

REPORT DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement		3 367 098.36 €
	Report en section d'investissement		881 813.84 €

TOTAL REALISATION + REPORT	Section de fonctionnement	7 297 659.03 €	10 212 191.00 €	2 914 531.97 €
	Section d'investissement	1 422 193.99 €	1 731 283.18 €	309 089.19 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	444 894.00 €	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	7 297 659.03 €	10 212 191.00 €	2 914 531.97 €
	Section d'investissement	1 867 087.99 €	1 731 283.18 €	-135 804.81 €

Vu le Compte Administratif ci-annexé ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 mars 2023 ont été adressés à ses membres le 24 mars 2023 ;

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2022 ;

Constatant qu'il y a une parfaite concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Comptable Public ;

Considérant que Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte pour l'exercice budgétaire 2022 est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote ;

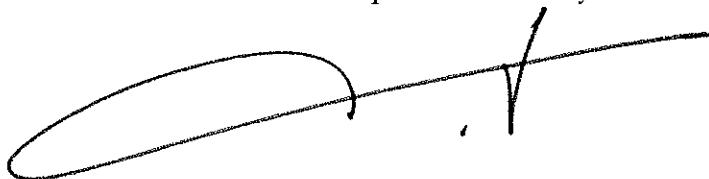
Le Comité syndical APPROUVE :

- le Compte Administratif 2022 ;
- les opérations effectuées pendant l'année 2022, tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2022 ;
- les résultats dégagés du Compte Administratif 2022 ;
- l'affectation des résultats, tels que présentés ci-dessous.

Affectation des résultats

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	309 089.19 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	135 804.81 €
Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	2 778 727.16 €

Le Vice-Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron



Christian TEYSSEDRE

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Compte Administratif 2022 et de l'affectation des résultats

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 06/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20230330_06

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20230330-20230330_06-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-25120025900017-012017-CA-2022-06042023.xml (99_BU-012-251200259-20230330-20230330_06-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB 2023-06.pdf (71_AN-012-251200259-20230330-20230330_06-BF-1-1_2.pdf)

Délibération

Annexe : Rapport Compte Administratif 2022.pdf (71_AN-012-251200259-20230330-20230330_06-BF-1-1_3.pdf)

Rapport Compte Administratif 2022



DELIBERATION N°2023-07
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Monsieur André AT, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe SADOUL

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5722-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 mars 2023 ont été adressés à ses membres le 24 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-01 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-06 approuvant le Compte Administratif 2022 ;

Considérant que les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2022 sont intégrés et affectés au Budget Primitif 2023 ;

Vu le Budget Primitif 2023 ci-annexé ;

Vu l'examen du rapport concernant le Budget Primitif 2023 ci-annexé ;

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2023, le Comité syndical :

• **APPROUVE**

- l'affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2022 ;
- l'intégration des reports de crédits de l'exercice 2022 ;

• **ADOPTE**

- l'ensemble des inscriptions en dépenses et en recettes du Budget Primitif 2023, par section et par chapitre ;
- l'autorisation de programme présentée en annexe du document budgétaire ;

• **DONNE DELEGATION**

- au Président pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget Primitif 2023 pour le financement des investissements.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2023

.....
Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 06/04/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20230330_07

Identifiant unique de l'acte : 012-251200259-20230330-20230330_07-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-25120025900017-012017-BP-2023-06042023.xml (99_BU-012-251200259-20230330-20230330_07-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB 2023-07.pdf (71_AN-012-251200259-20230330-20230330_07-BF-1-1_2.pdf)

Délibération

Annexe : Rapport Budget Primitif 2023.pdf (71_AN-012-251200259-20230330-20230330_07-BF-1-1_3.pdf)

Rapport Budget Primitif 2023



DELIBERATION N°2023-08
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Monsieur André AT, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe SADOUL

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : TVA sur location de locaux professionnels et travaux de réhabilitation

Vu le Code général des collectivité territoriales ;

Vu les dispositions du Code général des impôts en matière d'assujettissement à la TVA ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 mars 2023 ont été adressés à ses membres le 24 mars 2023 ;

Considérant que deux hangars, propriété du Syndicat Mixte, ont été sortis du ressort de la DSP pour l'exploitation de l'aéroport en vue de leur réhabilitation et mise en location d'une société privée ;

Considérant que l'on ne peut donc pas bénéficier du droit à déduction de la TVA prévu à l'article 30 de la Convention de DSP pour l'exploitation de l'aéroport ;

Considérant que ces locaux sont loués nus et que cette activité de location peut faire l'objet d'une option pour une imposition volontaire à la taxe en déclarant la TVA collectée sur la location des hangars ouvrant ainsi le droit à déduction de la TVA sur les dépenses afférentes à cette activité ;

Vu le rescrit fiscal en date du 13 mars 2023 et l'avis de notre comptable public ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical :**

- **OPTE pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les activités de location des locaux nus à usage professionnel ;**
- **AUTORISE le Président à saisir l'administration fiscale, à accomplir toutes les formalités nécessaires pour une mise en œuvre et à signer tout acte découlant de cette décision.**

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENT ET EXCUSE : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION N°2023-09
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET
L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

Comité syndical du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents :

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Monsieur Serge JULIEN - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Madame Marie LACAZE - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET
Monsieur André AT, pouvoir donné à Monsieur Jean-Philippe SADOUL

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Informations sur les décisions du Président prises par délégation

Vu la délibération n° 2021-15 du 13 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 mars 2023 ont été adressés à ses membres le 24 mars 2023 ;

Vu le rapport concernant le compte rendu d'informations et dont un exemplaire est ci-annexé ;

Considérant que le Président doit rendre compte, au Comité syndical, de l'exercice de ses délégations ;

Après avoir entendu la présentation de ce rapport,
Le Comité syndical, **PREND ACTE** de ces informations.

Le Président
Syndicat Mixte
Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- ABSENTS ET EXCUSES : 1
- NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Décisions du Président prises par délégation du Comité syndical

N°	OBJET	MONTANT HT	TITULAIRE	DATE DE SIGNATURE
2023-01	Diagnostic amiante sur un bâtiment avant travaux	2 068.03 €	APAVE	13/02/2023
2023-02	Etude de faisabilité relative à la création d'une chaufferie bois	7 800.00 €	INSE	13/02/2023
2023-03	Assistance pour la passation de la DSP liaison aérienne Rodez-Paris	32 090.00 €	IENAIR	16/03/2023